

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 24  
Votants : 30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 19h00,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 22 juin 2017.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers);  
Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ;  
Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO  
(Saint-Christophe la Grotte); Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Martine  
MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN,  
Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-  
Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse);  
Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz);  
Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de  
Couz)

**OBJET : SUBVENTION DANS LE CADRE DU  
DISPOSITIF LEADER-FONDS FEADER - SARL  
DELEPIERRE TP**

Pouvoirs : Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Suzy REY à Jean-Paul CLARET, Christian  
ALLEGRET à Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Philippe QUINTIN à  
Brigitte BIENASSIS, Christelle COLOMB à Pierre BAFFERT

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des aides LEADER - Parc de Chartreuse.

**CONSIDERANT** le dossier déposé par la SARL DELEPIERRE TP, entreprise de travaux publics – la Martinière à St Pierre de Chartreuse Echelles pour un montant d'investissement de 131 500€ HT, dans l'achat d'une Pelle hydraulique sur chenille liée au développement de l'entreprise.

**CONSIDERANT** le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 4% du montant des travaux plafonné à 75000€HT, soit une subvention de 3 000€,  
Il est rappelée que cette subvention relève du régime cadre exempté SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020.

**CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité de programmation du GAL Chartreuse,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**.

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention 3 000€, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 30 juin 2017,

